TROISIEME EPREUVE ECRITE D'HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

Concours concernés :

Concours externe de recrutement de professeurs des écoles
Concours externe spécial de recrutement de professeurs des écoles
Troisième concours de recrutement de professeurs des écoles
Second concours interne de recrutement de professeurs des écoles
Second concours interne spécial de recrutement de professeurs des écoles

1 – DEFINITION DE L'EPREUVE

Référence : arrêté du 10 mai 2005 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de professeurs des écoles.

Troisième épreuve d'admissibilité : une épreuve écrite d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie
L'épreuve porte sur les deux champs disciplinaires, histoire et géographie, d'une part, sciences expérimentales et technologies, d'autre part.
Au moment de l'inscription, le candidat choisit l'un des deux champs disciplinaires comme composante majeure de l'épreuve, et l'autre champ comme composante mineure.
Le candidat dispose en même temps des sujets des deux composantes de l'épreuve : majeure et mineure et utilise à sa guise la totalité du temps de l'épreuve. Deux copies distinctes sont remises par les candidats à l'issue de l'épreuve, l'une pour la composante majeure, l'autre pour la composante mineure.

Lorsque l'histoire et la géographie constituent la composante majeure de l'épreuve, celle-ci se compose de deux parties décrites ci-dessous.

Lorsque l'histoire et la géographie constituent la composante mineure de l'épreuve, le candidat compose uniquement sur la première partie ci-dessous détaillée.

1) la première partie est destinée à évaluer les connaissances du candidat dans les domaines de l'histoire et de la géographie. Elle est formée de questions appelant des réponses concises portant sur le programme de l'épreuve.

2) la seconde partie se fonde sur un dossier constitué d'un ou plusieurs documents ou sources spécifiques à l'histoire et/ou à la géographie, de quatre pages au plus, se rapportant à un point du programme de l'épreuve et susceptibles d'être exploités par des élèves du cycle 3 de l'école primaire (textes, documents iconographiques, cartes, statistiques, graphiques).

Le candidat est invité à présenter les principaux enjeux scientifiques du sujet en analysant les textes et les documents qui l'accompagnent, puis à proposer quelques pistes d'utilisation de tout ou partie de ce dossier dans une classe de cycle 3, au regard des objectifs et du programme d'histoire et/ou de géographie de ce niveau (définition des objectifs, travail réalisable en classe, résultats attendus).
Le candidat précise les liens possibles avec les autres disciplines enseignées à l'école primaire et met en évidence les objectifs transversaux, relevant de la maîtrise de la langue française ou de l'éducation civique, que le sujet permet de poursuivre.

Durée de l'épreuve : 3 heures ; coefficient : 2

L'épreuve fait l'objet d'une notation unique sur 20 : 14 points sont attribués à la composante majeure (6 points à la première partie de l'épreuve et 8 points à la seconde partie) et 6 points à la composante mineure.

Toute note égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité écrite d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie est éliminatoire.

« Dans chaque épreuve écrite, il est tenu compte, à hauteur de trois points maximum, de la qualité orthographique de la production des candidats. »

****

2 – PROGRAMME DE L'EPREUVE

Référence : note de service n°2005-083 du 16 mai 2005 relative aux programmes permanents des concours de recrutement de professeurs des écoles (B.O.E.N. n° 21 du 26 mai 2005).

Le « programme est commun à l'ensemble des concours ».
« Les candidats doivent maîtriser les notions permettant d'enseigner les programmes de l'école primaire et en ce sens celles inscrites au programme du concours sur lesquelles prendront appui les épreuves. La lecture des documents d'accompagnement et d'application des programmes est conseillée aux candidats. »

PROGRAMME

HISTOIRE

« Le programme ne porte que sur une partie des points forts du programme de l'école.

L'Antiquité
- Les Celtes (Gaulois)
- La romanisation de la Gaule
- La christianisation du monde gallo-romain

Le Moyen-Âge (476-1492)
- La naissance de la France : un État royal, une capitale
- L'Europe des abbayes et des cathédrales
- La naissance de l'Islam, conflits et échanges entre chrétiens et musulmans

Du début des temps modernes à la fin de l'époque napoléonienne (1492-1815)
- Le temps des découvertes et des conquêtes, la renaissance artistique, religieuse et scientifique
- La monarchie absolue en France
- Le mouvement des Lumières, la Révolution française et le Premier Empire

Le XIXième siècle (1815-1914)
- L'expansion industrielle et urbaine en Europe ; la colonisation
- La naissance de la République en France

Le XXième siècle et le monde actuel
- Les guerres au XXième siècle ; le nazisme
- La Cinquième République
- La société en France dans la deuxième moitié du XXième siècle. »

GEOGRAPHIE

« Le programme est centré sur l'organisation de l'espace par les sociétés, avec un accent mis sur la lecture des paysages et sur les représentations de l'espace. Le programme de l'épreuve ne porte que sur une partie des points forts du programme de l'école.

Regards sur le monde : des espaces organisés par les sociétés humaines

- Les modes de représentation globale de la Terre et du monde ;
- Les principaux contrastes de la planète : zones denses et vides de populations ; océans et continents, ensembles climatiques vus du point de vue humain.

Espaces européens

- Repérage des centres et des périphéries européennes ;
- La création de l'Union européenne, son rôle ; reconnaissance de ses espaces, de ses territoires ; l'euro, son rôle ;

Espaces français

- Les facteurs de diversité du territoire français (métropole, départements et territoires d'Outre-Mer) à travers les représentations cartographiques et paysagères ; paysages urbains (le centre, la banlieue, la ville nouvelle) ; paysages ruraux et industriels appréhendés à travers quelques problèmes actuels ; commerce, service, tourisme et loisirs à travers l'évolution récente des paysages.
- la France, un territoire organisé à différentes échelles : la commune, le département, la région ;
  le réseau urbain et les aires d'influence des grandes villes ; les grands axes de communication ; une première approche du découpage de l'espace français. »

****

3 – NOTE DE COMMENTAIRES

Référence : note du 16 mai 2005 de commentaires des épreuves des concours de recrutement de professeurs des écoles (B.O.E.N. n° 21 du 26 mai 2005).

La note de commentaires vise à apporter des précisions sur les objectifs et les modalités d'évaluation des différentes épreuves ainsi que sur certaines modalités d'organisation.

« L'épreuve d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie permet de vérifier chez le candidat la maîtrise des fondements disciplinaires, des principales connaissances scientifiques et didactiques ainsi que des objectifs et contenus des programmes, nécessaires pour enseigner à l'école primaire dans le cadre de la polyvalence des enseignants du premier degré.
La composante majeure est conçue pour demander au candidat un temps de travail d'environ 2 heures 15 minutes, la composante mineure durant environ 45 minutes.

- histoire et géographie

L'épreuve doit permettre de vérifier chez le candidat :

1) la maîtrise des connaissances et des notions nécessaires pour enseigner à l'école primaire ;
2) la capacité à comprendre, analyser et exploiter des documents en mettant en oeuvre une démarche d'investigation scientifique et en faisant preuve d'esprit critique ;
3) l'aptitude à organiser les connaissances historiques et/ou géographiques, à concevoir l'élaboration des savoir-faire et des repères culturels définis dans les programmes d'histoire et géographie. »

****

4 – ELEMENTS DE CADRAGE

Les éléments de cadrage ont pour objet d'apporter des précisions utiles aux concepteurs de sujets ainsi qu'aux formateurs et aux candidats.

L'épreuve écrite d'histoire et de géographie a pour objectif d'évaluer les connaissances du candidat dans ces deux domaines d'enseignement de l'école primaire, soit :

- la maîtrise des connaissances, des concepts et notions fondamentaux des deux disciplines indispensables pour comprendre et enseigner le programme de l'école primaire. Le programme de l'épreuve du concours a toutefois été limité : les cinq périodes du programme d'histoire sont déclinées en quatorze sujets ou « points forts », et les trois thèmes du programme de géographie déclinés en six sujets ou « points forts » ;
- la maîtrise des éléments fondamentaux de la démarche scientifique propre aux deux disciplines. C'est par le commentaire scientifique et critique, la comparaison et la confrontation de sources documentaires (épreuve majeure) que cette maîtrise est évaluée ;
- une première approche de l'enseignement des deux disciplines dans le premier degré. Les candidats doivent être en mesure de préciser, d'expliquer les objectifs de cet enseignement et de proposer des éléments de construction d'un temps d'enseignement (séquence ou séance) au cycle 3. L'épreuve ne vise donc pas à évaluer chez les candidats l'aptitude à prévoir les pré représentations ou les réactions des élèves, ou à élaborer le détail d'une séquence, compétences que la formation leur apportera en deuxième année d'IUFM ;
- la connaissance des principaux objectifs et contenus des programmes des autres disciplines de l'école primaire.

La première partie de la composante majeure (ou partie unique de la composante mineure)

La première partie de l'épreuve est destinée à évaluer les connaissances du candidat dans les domaines de l'histoire et de la géographie. Elle est formée de questions appelant des réponses concises portant sur le programme de l'épreuve.

Cette partie de l'épreuve évaluera les connaissances académiques dans <u>les deux champs disciplinaires</u>. Elle comprendra deux ou trois questions. Il s'agit, pour le candidat, de faire la preuve qu'il maîtrise les principaux concepts et notions en œuvre dans le sujet.
Par réponse concise à une question, il faut entendre la rédaction d'un ou deux paragraphes argumentés. Selon la nature du sujet, un croquis, un schéma ou un organigramme pourront constituer partiellement ou totalement la réponse à la question posée. Mais en aucun cas la réponse ne prendra la forme d'un mot ou d'une phrase unique, comme dans un QCM.
Le niveau de connaissances attendu est celui permettant d'enseigner l'histoire et la géographie dans le premier degré.

La seconde partie de la composante majeure

La seconde partie se fonde sur un dossier constitué d'un ou plusieurs documents ou sources spécifiques à l'histoire et/ou à la géographie, de quatre pages au plus, se rapportant à un point du programme de l'épreuve et susceptibles d'être exploités par des élèves du cycle 3 de l'école primaire (textes, documents iconographiques, cartes, statistiques, graphiques).

Le dossier proposé par la commission portera sur un sujet explicitement libellé qui couvrira tout ou partie d'un des « points forts » du programme de l'épreuve. Il sera centré sur l'histoire ou la géographie, mais pourra faire appel, en tant que de besoin à des connaissances et/ou des compétences issues de l'autre discipline d'enseignement.

Par documents ou sources spécifiques à l'histoire et à la géographie, la commission entend :

- des textes sources (archives, récits, descriptions, textes de presse…) ;
- des travaux d'historiens ou de géographes ;
- des images qui peuvent être de nature diverse, des photographies de paysages obliques, verticales, aériennes ou images satellitaires, des reproductions (œuvres d'art, affiches, objets, monuments…);
- des cartes, statistiques et graphiques d'usage courant en histoire et en géographie.

L'ensemble de ces documents pourra être extrait de manuels et publications pédagogiques, ainsi que d'ouvrages scientifiques aisément accessibles.
L'origine des documents sera systématiquement mentionnée.

Le candidat est invité à présenter les principaux enjeux scientifiques du sujet en analysant les textes et les documents qui l'accompagnent,…

Dans cette partie de l'épreuve, le candidat est invité à construire une réponse organisée au sujet en s'appuyant sur les documents. Il fera ainsi la preuve de ses compétences à analyser des documents de nature diverse, à les critiquer et à en faire une synthèse relative au sujet posé.

…puis à proposer quelques pistes d'utilisation de tout ou partie de ce dossier dans une classe de cycle 3, au regard des objectifs et du programme d'histoire et/ou de géographie de ce niveau (définition des objectifs, travail réalisable en classe, résultats attendus).

Cette partie de l'épreuve qui vise à évaluer la compréhension de ce que sont, à l'école élémentaire, les finalités et les objectifs de l'enseignement de l'histoire et de la géographie, prolonge la réflexion scientifique préalable. Le candidat présentera les objectifs d'un temps d'enseignement (séance ou séquence) au cycle 3. Il choisira dans le dossier le ou les documents ou extrait(s) de document(s) le ou les plus pertinent(s) au regard de ces objectifs. Il proposera une situation d'apprentissage. Il ne s'agit pas de rédiger par le menu la préparation d'un temps d'enseignement, mais de présenter sous une forme qui pourra être ici schématique, quelques pistes de travail.

Le candidat précise les liens possibles avec les autres disciplines enseignées à l'école primaire…

Chaque fois que nécessaire, le candidat précisera les liens possibles avec une ou plusieurs disciplines enseignée(s) au même niveau. Par exemple : compétences mathématiques pour analyser un graphique.

… et met en évidence les objectifs transversaux, relevant de la maîtrise de la langue française ou de l'éducation civique, que le sujet permet de poursuivre.

Dans cette partie conclusive, le candidat montrera sa maîtrise des principaux enjeux et objectifs de l'école primaire. Par exemple, comment consolider telle ou telle question de lexique en analysant un texte, ou comment atteindre tel objectif du programme d'éducation civique en enseignant un point d'histoire ou de géographie ?

****

5 – MATERIEL AUTORISE LORS DE L' EPREUVE

Références :
Guide pratique du candidat pour s'inscrire aux concours enseignants du premier degré :

« Les candidats ne doivent être porteurs d'aucun document ou matériel, hormis ceux qui ont été autorisés et dont la liste a été jointe à la convocation.

→ Ils ne peuvent avoir aucune communication entre eux ou avec l'extérieur.
Aussi, aucun téléphone ou matériel permettant de recevoir ou d'émettre des messages avec l'extérieur ne doit demeurer en leur possession. Tous objets (porte-document, agenda électronique, portable, etc.) susceptibles de contenir des notes, doivent obligatoirement être remis aux surveillants.

→ Les candidats doivent uniquement faire usage du papier fourni par l'administration y compris pour les brouillons. »

Les conditions d'utilisation des calculatrices ont été définies dans la **circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999** (B.O.E.N. n°42 du 25 novembre 1999) :

« Dans le cadre de la réglementation des examens et concours, il appartient aux responsables de l'élaboration des sujets de décider, pour chacune des épreuves, si l'usage de l'ensemble des instruments de calcul (calculatrices tables numériques, abaques…) est autorisé ou non. Ce point doit être précisé en tête des sujets. »

Pour l'épreuve d'histoire et géographie, l'usage des calculatrices ne sera pas autorisé.